

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00223
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002420
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Opéra – Contrat de coréalisation avec la Comédie de Saint-Étienne pour le spectacle « Au début » - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la VSE enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

L'Opéra de Saint-Étienne, établissement culturel majeur du territoire stéphanois propose une programmation variée entre lyrique, symphonique, musique de chambre, danse, théâtre et jeune public, participant ainsi activement au rayonnement de notre territoire.

Institution majeure de notre territoire, activement pionnière de la décentralisation théâtrale française, la Comédie est une institution rayonnante majeure qui favorise le développement du spectacle vivant et la construction d'un public local nombreux, diversifié et exigeant. Engagée dans une démarche inclusive et durable, elle agit au quotidien pour élargir les horizons culturels en intégrant au cœur de sa programmation de la médiation, des travaux de création partagée avec les Stéphanois ainsi que des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne mène une politique ambitieuse au service de la création contemporaine, par les moyens mis au service de ses établissements culturels dédiés au spectacle vivant (Opéra, La Comète, La Comédie, Le Fil, etc.) mais aussi par son soutien aux acteurs culturels indépendants.

Le projet artistique et culturel de l'Opéra de Saint-Étienne s'est recentré sur la création lyrique, la danse et la musique symphonique. Chaque année une programmation d'envergure nationale est proposée aux Stéphanois.

La Ville de Saint-Étienne entend cependant encourager, dès lors que la saison culturelle de l'Opéra est finalisée, des partenariats privilégiés avec les acteurs culturels stéphanois.

Dans l'optique de diversifier les esthétiques programmées, les outils techniques pour les spectacles accueillis et les publics touchés par son activité, La Comédie entend développer des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire stéphanois. La collaboration avec l'Opéra découle naturellement de cette volonté d'ouverture et de collaboration.

■ **Contenu**

La Ville de Saint-Étienne et la Comédie de Saint-Étienne souhaitent s'associer pour donner à la salle La Stéphanoise, place Jean Dasté à Saint-Étienne, 13 représentations du spectacle « Au début... », texte et mise en scène de Benoît Lambert aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 11 octobre 2024 à 10h et 14h
- Samedi 12 octobre 2024 à 17h suivie d'une rencontre en bord de scène
- Lundi 14 octobre 2024 à 10h et 14h
- Mardi 15 octobre 2024 à 10h et 14h
- Mercredi 16 octobre 2024 à 15h
- Jeudi 17 octobre 2024 à 10h et 14h
- Vendredi 18 octobre 2024 à 10h et 14h
- Lundi 21 octobre 2024 à 15h

A noter que La Comédie programmera seule 3 autres dates de ce spectacle.

Le contrat fixe les modalités de cette collaboration qui est basée sur un partage des dépenses et des recettes à 50% pour la Ville de Saint-Étienne et 50% pour la Comédie.

Les frais liés au coût plateau pour 13 représentations sont de 26.000 € HT, les défraiements (repas et voyages) s'élèvent à 791,20 € HT soit un montant total de 26.791,20 € HT. Ces montants seront pris en charge directement par la Comédie de Saint-Étienne et facturés à la Ville de Saint-Étienne à hauteur de 50 %.

La Ville de Saint-Étienne participera également à hauteur de 50% à la prise en charge des droits d'auteurs et de l'hébergement des artistes.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			13 395,60 € (coût pour la Ville)	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre			13 395,60 € (coût pour la Comédie de Saint- Etienne)	
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	13 395,60 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		13 395,60 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Les recettes de billetterie et les coûts des droits d'auteurs et des hébergements n'étant pas encore connus, ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de coréalisation à intervenir avec la Comédie de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.
- Imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses				2022SVOPE 6716	BP 2024	011	Divers articles
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS